Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20260427-2026_0030-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE SAINT-JEAN-KERDANIEL

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 avril 2026

Date de convocation :
21 avril 2026

Date d'affichage :
21 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

L'an deux mil vingt-six, le lundi 27 avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Maire, Aurélie MARZIN, Patrick BOURBLANC, Yann FRABOULET, Laure AUREGAN, Benoit DUCHEMIN, Sylvain FRELAUT, Pascal LEMARCHAND, Claudie LE MEHAUTE, Yoann MOTTAIS, Marine OLLIVO, Audrey PIERRES, Damien MACE, Léa BENITEZ

Absents : Magali LISCORNET donne pouvoir à Patrick BOURBLANC

Secrétaire de séance : Yoann MOTTAIS

DCM2026/030 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les taux et bases d'impositions 2025,

Considérant les bases d'impositions prévisionnelles pour l'année 2026,

Monsieur le Maire rappelle que les taux des taxes locales directes sur lesquels le conseil municipal doit se prononcer sont ceux du foncier bâti, du foncier non bâti et de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.
Il est proposé de maintenir les taux d'imposition 2025 pour les taxes foncières bâties, non bâties et de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20260427-2026_0030-DE

Taxes	Bases effectives 2025	Taux 2025	Produit 2025	Bases prévisionnelles 2026	Taux proposé 2026	Produit attendu 2026
T.F.B.	331 211	37,95%	125 083 € + 11 081 € coef. Correcteur	340 600	37,95%	129 258 € + 11 451 € coef. Correcteur
T.F.N.B.	39 141	89,46%	39 720 €	39 400	89,46%	35 247€
T.H. RS	28 574	15,78%	4 482 €	28 800	15,78%	4 545 €
		TOTAL	**180 366€**		**TOTAL**	**180 501 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE les taux d'impositions des taxes locales pour l'année 2026 :**
  - **<u>Taxe foncière bâti</u> : 37,95% pour un produit attendu de 129 258 € + 11 451 € de coefficient correcteur ;**
  - **<u>Taxe foncière non bâti</u> : 89,46% pour un produit attendu de 35 247 € ;**
  - **<u>Taxe habitation</u> : 15,78% pour un produit attendu de 4 545 €.**

Soit un total du produit fiscal attendu 2026 pour ces taxes de 180 501 €, auquel s'ajouteront les effets des allocations compensatrices.

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Yoann MOTTAIS

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE